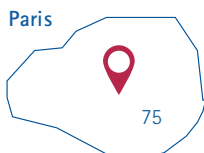


BILAN ANNUEL 2024

Tribunal administratif de Paris



Jean-Pierre DUSSUET
Président du tribunal
administratif de Paris



Effectifs de la juridiction :

225

personnes dont :

93

magistrates
et magistrats

132

agentes et agents de greffe
et aides à la décision

“ L’année 2024 s’est placée au tribunal administratif de Paris dans la continuité des années précédentes : une hausse marquée des affaires enregistrées (+7 %). Pour la première fois de son histoire, les requêtes nouvelles enregistrées au tribunal de Paris dépassent les 30 000 affaires, 31 138 très exactement. L’année 2024 se caractérise aussi par la place affirmée du contentieux du droit des personnes étrangères qui augmente de près de 12 % et représente maintenant près de 52 % des entrées des affaires enregistrées. D’autres contentieux connaissent des hausses encore plus marquées, le contentieux fiscal +22 %, celui de la police administrative +22 %.

Le tribunal de Paris se caractérise aussi par l’importance du nombre de référés urgents déposés devant lui et qui concernent pour une bonne part des affaires complexes et sensibles : interdictions de manifestations sur la voie publique, expulsion de bâtiments publics, expulsion de personnes étrangères représentant une menace grave à l’ordre public... L’année 2024 confirme cette tendance et ces référés augmentent encore très sensiblement (+23 %), représentant en 2024 près de 6 000 affaires. Malgré cette hausse très importante, et au vu des enjeux liés à ces dossiers, le tribunal s’est attaché à juger ces affaires dans des délais très brefs : 48 heures pour les référés-liberté, 15 jours pour les référés suspension, 1 mois et 8 jours pour les référés mesures-utiles.

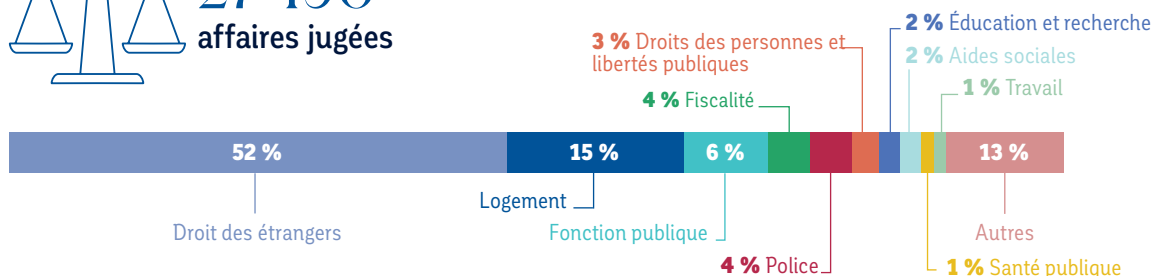
Malgré cette hausse du nombre de requêtes nouvelles, la mobilisation de l’ensemble de la communauté juridictionnelle a permis de poursuivre le mouvement de baisse des délais de jugements qui s’établit à 7 mois et 9 jours pour le délai moyen et à 1 an, 2 mois et 14 jours pour les affaires ordinaires, tout en offrant une forte sécurité juridique puisque seulement 15 % des décisions sont contestées en appel et que 80 % de ces décisions contestées sont confirmées. Dans 97 % des recours qui lui sont soumis, la solution apportée par le tribunal sera donc la solution définitive du litige.

Enfin, le tribunal s’est attaché à poursuivre ses relations avec les partenaires extérieurs, avocats, universitaires, écrivains et magistrats étrangers, et a continué à accueillir de nombreux stagiaires mais aussi des classes de lycées à travers une politique active d’organisation d’événements comme la nuit du droit ou les journées du patrimoine.

2024 en chiffres



27 490
affaires jugées



Aides sociales : aides financières aux personnes (RSA), aux familles, à l'enfance, aux personnes handicapées ou âgées, aides médicales d'État, etc.

Droit des étrangers : titres et visas de séjour, titres de travail, expulsions, extraditions, etc.

Droits des personnes et libertés publiques : garantie des libertés publiques et des droits fondamentaux, naturalisations, etc.

Éducation et recherche : inscription, déroulement et obtention des examens dans les établissements d'enseignement public et privé.

Fiscalité : impôts locaux, impôt sur le revenu, TVA, etc.

Fonction publique : relations des fonctionnaires et des agents publics avec leur employeur.

Logement : aides financières au logement, droit au logement opposable, organismes de HLM, etc.

Police : mesures pour faire respecter la sécurité, la salubrité et l'ordre public (permis de conduire, débits de boisson, déchets, stationnement, immeubles insalubres, etc.)

Santé publique : responsabilité des hôpitaux dans les actes de soin et réglementation sanitaire.

Travail : licenciements des travailleurs protégés, instances représentatives du personnel, plans de sauvegarde de l'emploi, etc.



5 984

affaires jugées en urgence (référés)

+ 27 % par rapport à 2023



7 mois et 9 jours

de délai moyen de jugement

- 2 jours par rapport à 2023

80,9 %

des recours déposés par téléprocédure



38,2 %

des recours déposés par des citoyens, associations ou entreprises sans avocat via Télérecours Citoyens



80,4 %

des décisions du tribunal ont été confirmées en appel



185

médiations engagées

54 % de taux de réussite